

Direction de l'Offre de soins
Pôle Ressources humaines en santé
Département Maïeutique et professions paramédicales

Dossier suivi par : Servane CHAVROUX VINSON
servane.chabroux-vinson@ars.sante.fr

INFORMATIONS AUX CANDIDATS

Création : 14/01/21 – Actualisation : 21/06/2024

MODALITÉS D'ADMISSION A LA FORMATION CONDUISANT AU DIPLÔME D'ÉTAT D'AUXILIAIRE DE PUÉRICULTURE (DEAP) RENTÉE JANVIER 2025

Arrêté du 7 avril 2020 modifié *relatif aux modalités d'admission aux formations conduisant aux diplômes d'Etat d'aide-soignant et d'auxiliaire de puériculture*
Arrêté du 12 avril 2021 *portant diverses modifications relatives aux conditions d'accès aux formations conduisant aux diplômes d'Etat d'aide-soignant et d'auxiliaire de puériculture*
Arrêté du 10 juin 2021 *relatif à la formation conduisant au diplôme d'Etat d'auxiliaire de puériculture*
Arrêté du 9 juin 2023 portant diverses modifications relatives aux modalités de fonctionnement des instituts de formation paramédicaux et aux formations conduisant aux diplômes d'Etat d'aide-soignant et d'auxiliaire de puériculture

Le texte législatif redéfinissant la formation et le métier d'auxiliaire de puériculture a été publié au Journal Officiel le 12 juin 2021 et est entré en application en septembre 2021.

L'arrêté du 10 juin 2021 susvisé prévoit :

- La reconnaissance du DEAP au **niveau 4** (niveau baccalauréat) du cadre national des certifications professionnelles (au lieu de 3) ;
- **L'élargissement des compétences** des auxiliaires de puériculture avec l'introduction d'actes de soins supplémentaires et la contribution à la prévention des risques et au raisonnement clinique interprofessionnel ;
- Un allongement de la durée de la formation : **44 semaines** (au lieu de 41) également réparties entre formation théorique et pratique (22 semaines) et formation en milieu professionnel (22 semaines de stage) ;
- Des **mesures d'équivalences ou d'allègement de formation** pour les personnes titulaires de titres ou diplômes précisés dans l'arrêté et pour les agents des services hospitaliers qualifiés (ASHQ) de la fonction publique hospitalière et les agents de service ;
- Le développement de l'**apprentissage**.

Depuis la rentrée de septembre 2020, **la sélection des candidats** pour l'entrée en formation préparant au DEAP s'effectue, hors Parcoursup, sur la base d'un dossier et d'un entretien.

Table des matières

1- LE MÉTIER D'AUXILIAIRE DE PUÉRICULTURE	2
2- LA FORMATION CONDUISANT AU DEAP	3
3- LES VOIES D'ACCÈS A LA FORMATION CONDUISANT AU DEAP	3
4- LES DISPENSES D'UNITÉS DE FORMATION	4
5- LA SÉLECTION DES CANDIDATS	5
6- LES ATTENDUS POUR LA SELECTION DES CANDIDATS	6
7- L'INSCRIPTION À L'ÉPREUVE DE SÉLECTION	6
8- LA COMMUNICATION DES RÉSULTATS AUX CANDIDATS	6
9- LA VALIDATION DE L'INSCRIPTION DANS L'IFAP DANS LEQUEL LE CANDIDAT EST ADMIS	7
10- LE REPORT DE FORMATION	7
11- LE CALENDRIER DES ÉPREUVES DE SÉLECTION EN FORMATION INITIALE ET CONTINUE	7
12- LE CALENDRIER DES ÉPREUVES DE SÉLECTION EN APPRENTISSAGE CLASSE DEDIEE	8
13- LA LISTE DES IFAP EN ÎLE-DE-FRANCE	9

1- LE MÉTIER D'AUXILIAIRE DE PUÉRICULTURE

L'auxiliaire de puériculture réalise des activités d'éveil et des soins adaptés à l'évolution de l'état clinique visant au bien-être, à l'autonomie et au développement de l'enfant.

L'auxiliaire de puériculture participe à l'accueil et à l'intégration sociale d'enfants porteurs de handicap, atteints de pathologies chroniques ou en situation de risque d'exclusion ou de maltraitance.

L'auxiliaire de puériculture travaille au sein d'une équipe pluridisciplinaire intervenant dans les services de soins ou réseaux de soins des structures sanitaires, médico-sociales ou sociales, notamment dans le cadre d'hospitalisation ou d'hébergement continu ou discontinu en structure ou à domicile, ou dans le cadre de structure de prévention et dépistage.

Son rôle s'inscrit dans une approche globale de l'enfant et prend en compte la dimension relationnelle des soins ainsi que la communication avec la famille dans le cadre du soutien à la parentalité, les autres professionnels, les apprenants et les aidants.

Par la formation professionnelle continue, l'auxiliaire de puériculture peut s'orienter vers d'autres métiers paramédicaux (infirmier, aide-soignant, assistant de régulation médicale...)

2- LA FORMATION CONDUISANT AU DEAP

La formation d'une durée de 44 semaines est alternée entre enseignements théoriques et pratiques (22 semaines) et des stages (22 semaines).

La formation théorique et pratique comporte des cours magistraux, des travaux dirigés, des travaux pratiques en petits groupes et des séances de simulation en santé.

La formation en milieu professionnel est réalisée en établissements d'accueil de jeunes enfants, en secteur hospitalier, en structures accueillant des enfants en situation de handicap ou à domicile. Le parcours de stage comporte au moins une période auprès d'enfants en situation de handicap physique ou psychique.

Un dispositif d'accompagnement des élèves est mis en place tout au long de la formation.

La formation est ouverte aux apprentis : se renseigner auprès des instituts de formation d'auxiliaire de puériculture (IFAP).

Aides financières durant la formation :

- **Consulter le site du Conseil régional d'Île-de-France :**

<https://www.iledefrance.fr/formations-sanitaires-et-sociales-queelles-aides-financieres-et-pour-qui> cliquer [ici](#)

3- LES VOIES D'ACCÈS A LA FORMATION CONDUISANT AU DEAP

Il existe plusieurs voies d'accès à la formation d'auxiliaire de puériculture :

→ **Sélection sur dossier et entretien en fonction des attendus pour entrer en formation**

Tous les candidats ont la même modalité de sélection y-compris les personnes titulaires d'un diplôme d'Etat ou d'un titre professionnel : DEAS, Diplôme d'assistant de régulation médicale (ARM), DEA, DEAES, DEAVS, MCAD, CAFAD, DEAMP, CAFAMP, TPAVF, TPASMS, CAP spécialité Accompagnant éducatif petite enfance (CAP AEPE) et les personnes titulaires d'un baccalauréat professionnel ASSP et SAPAT.

→ **Accès direct sur décision du directeur de l'institut de formation pour les agents des services hospitaliers qualifiés (ASHQ) de la fonction publique hospitalière et les agents de service :**

1° Justifiant d'une ancienneté de services cumulée d'au moins un an en équivalent temps plein, effectués au sein d'un ou plusieurs établissements sanitaires et médico-sociaux des secteurs public et privé ou dans des services d'accompagnement et d'aide au domicile des personnes ;

2° Ou justifiant à la fois du suivi de la formation continue de soixante-dix heures relative à la participation aux soins d'hygiène, de confort et de bien-être de la personne âgée et d'une ancienneté de services cumulée d'au moins six mois en équivalent temps plein, effectués au sein d'un ou plusieurs établissements sanitaires et médico-sociaux des secteurs public et privé ou dans des services d'accompagnement et d'aide au domicile des personnes.

→ **Accès direct pour les personnes ayant déjà été sélectionnées à l'issue d'un entretien avec un employeur pour un contrat d'apprentissage sous réserve de produire :**

1° Une copie de la pièce d'identité de l'apprenti ;

2° Une lettre de motivation avec description du projet professionnel de l'apprenti ;

3° Un curriculum vitae de l'apprenti ;

4° Une copie du contrat d'apprentissage signé ou tout document justifiant de l'effectivité des démarches réalisées en vue de la signature imminente du contrat d'apprentissage.

En l'absence de validité d'un contrat d'apprentissage, les candidats sont soumis à l'épreuve de sélection.

→ **Validation des acquis de l'expérience professionnelle (VAE) partielle ou totale :** conditions fixées par un autre arrêté et spécifique à la VAE.

Les modalités d'admission restent inchangées. Ce document ne concerne pas ces candidatures.

4- LES DISPENSES D'UNITÉS DE FORMATION

La formation en IFAP prend en compte le parcours antérieur :

- Les personnes titulaires des titres ou diplômes suivants : DEAS, Diplôme d'assistant de régulation médicale (ARM), DEA, DEAES, DEAVS, MCAD, CAFAD, DEAMP, CAFAMP, TPAVF, TPASMS, CAP spécialité Accompagnant éducatif petite enfance et les personnes titulaires d'un baccalauréat professionnel ASSP et SAPAT bénéficient de mesures d'équivalences, d'allègements ou de dispenses de formation.

5- LA SÉLECTION DES CANDIDATS

Les candidats doivent être âgés de dix-sept ans au moins à la date d'entrée en formation.

Sélection sur la base d'un dossier et d'un entretien destinés à apprécier les connaissances, les aptitudes et la motivation du candidat à suivre la formation.

Pièces constituant le dossier de sélection à classer dans l'ordre ci-dessous :

- Une pièce d'identité ;
 - Une lettre de motivation manuscrite ;
 - Un curriculum vitae ;
 - Un document manuscrit, de 2 pages maximum, relatant au choix du candidat, soit une situation personnelle ou professionnelle vécue soit son projet professionnel en lien avec les attendus de la formation ;
 - Selon la situation du candidat, la copie des originaux de ses diplômes ou titres traduits en français ;
 - Le cas échéant, la copie de ses relevés de résultats et appréciations ou bulletins scolaires des classes de première et terminale ;
 - Selon la situation du candidat, les attestations de travail, accompagnées éventuellement des appréciations et/ou recommandations de l'employeur (ou des employeurs) ;
 - Pour les ressortissants étrangers, un titre de séjour valide à l'entrée en formation ;
 - Autre justificatif valorisant un engagement ou une expérience personnelle (associative, sportive...) en lien avec la profession d'auxiliaire de puériculture.
- Le candidat classe chaque pièce de son dossier de sélection dans l'ordre ci-dessus.
- Le document manuscrit relatant soit une situation personnelle ou professionnelle vécue soit son projet professionnel en lien avec les attendus de la formation permet d'apprécier l'intérêt pour la formation, les capacités d'analyse et de rédaction du candidat et son expérience dans le domaine de l'accompagnement et de l'aide à la personne.
- Lorsque le niveau de français à l'écrit et à l'oral ne peut être vérifié à travers les pièces produites ci-dessus, les candidats joignent à leur dossier une attestation de niveau de langue française égal ou supérieur au niveau B2. A défaut, ils produisent tout autre document permettant d'apprécier les capacités et les attendus relatifs à la maîtrise du français à l'oral.

Jurys de sélection = binômes d'évaluateurs

Ils sont sous la responsabilité du directeur d'institut de formation.

Ils sont composés de :

- 1 formateur infirmier ou cadre de santé en activité dans un institut de formation paramédical ;
- 1 auxiliaire de puériculture en activité professionnelle ou ayant cessé son activité professionnelle depuis moins d'un an.

Examen des dossiers et entretien :

- Utilisation des barèmes établis au niveau régional pour l'examen des dossiers et l'entretien ;
- Pour être admis, le candidat doit obtenir une note totale d'au moins 10/20 et permettant un rang de classement compris dans le nombre de places ouvertes à la sélection ;
- Classement des ASHQ et agents de service selon les modalités de classement définies au niveau régional et en fonction du nombre de places réservées.

6- LES ATTENDUS POUR LA SELECTION DES CANDIDATS

Attendus	Critères
Intérêt pour le domaine de l'accompagnement et de l'aide à la personne notamment en situation de vulnérabilité	Connaissances dans le domaine sanitaire, médico-social, social ou sociétal
Qualités humaines et capacités relationnelles	Aptitude à faire preuve d'attention à l'autre, d'écoute et d'ouverture d'esprit
	Aptitude à entrer en relation avec une personne et à communiquer
	Aptitude à collaborer et à travailler en équipe
Aptitudes en matière d'expression écrite, orale	Maîtrise du français et du langage écrit et oral
	Pratique des outils numériques
Capacités d'analyse et maîtrise des bases de l'arithmétique	Aptitude à élaborer un raisonnement logique à partir de connaissances et de recherches fiables
	Maîtrise des bases de calcul et des unités de mesure
Capacités organisationnelles	Aptitudes d'observation, à s'organiser, à prioriser les activités, autonomie dans le travail

Les connaissances et aptitudes peuvent être vérifiées dans un cadre scolaire, professionnel, associatif ou autre.

7- L'INSCRIPTION À L'ÉPREUVE DE SÉLECTION

- Les dossiers d'inscription sont téléchargeables sur les sites Internet des IFAP.
- Le calendrier est commun pour la région Île-de-France.
- Les dossiers sont déposés auprès des instituts de formation ou en cas de groupement, un seul dossier est déposé auprès de l'institut de formation pilote et le candidat priorise les instituts du groupement par ordre de préférence selon un nombre déterminé par le groupement.
- Les candidats peuvent s'inscrire dans plusieurs instituts ou groupements d'instituts.
- L'autorisation d'inscription est valable pour l'année scolaire pour laquelle le candidat a été admis.
- **Vigilance :**
 - Production au plus tard le jour de la rentrée d'un certificat médical d'un médecin agréé attestant que le candidat n'est atteint d'aucune affection d'ordre physique ou psychologique incompatible avec l'exercice de la profession à laquelle il se destine ;
 - Production avant la date d'entrée au premier stage d'un certificat médical (obligation d'immunisation et de vaccination).

8- LA COMMUNICATION DES RÉSULTATS AUX CANDIDATS

- Communication sur le site internet des IFAP pour les personnes ayant autorisé la diffusion en ligne ;
En cas de regroupement, chaque institut communique sur son site internet les listes des admis de chaque institut de son groupement ou oriente vers le site qui donnera les résultats de chaque IFAP ;

- Notification individuelle des résultats signée du directeur en format PDF par un envoi mail ou envoi postal ;
- L'affichage des résultats à l'institut sera conditionné aux mesures sanitaires du moment ;
- Pas de communication des résultats par téléphone.

9- LA VALIDATION DE L'INSCRIPTION DANS L'IFAP DANS LEQUEL LE CANDIDAT EST ADMIS

- Validation de l'inscription des candidats admis sur liste principale dans un délai de 7 jours ouvrés après la communication des résultats.
- Délai > à 7 jours ouvrés : proposition de la place au candidat inscrit en rang utile de la liste complémentaire.
- Le bénéfice de l'admission est valable uniquement pour la session de formation au titre de laquelle le candidat s'est inscrit.

Sur demande écrite, les candidats classés en liste complémentaire et non admis à l'issue de la phase de sélection peuvent être admis après épuisement de la liste complémentaire du groupement d'instituts concerné, à la rentrée suivante dans le même groupement ou dans un autre groupement, sous réserve des places disponibles autorisées par le conseil régional. A compter de la date de confirmation d'admission par l'institut, les candidats disposent d'un délai de sept jours ouvrés pour valider leur inscription en institut de formation.

10-LE REPORT DE FORMATION

Le directeur de l'institut de formation peut accorder, pour une durée qu'il détermine et dans la limite cumulée de deux ans, un report pour l'entrée en scolarité dans l'institut de formation :

- 1° Soit, de droit, en cas de congé pour cause de maternité, de rejet du bénéfice de la promotion professionnelle ou sociale, de rejet d'une demande de congé formation, de rejet d'une demande de mise en disponibilité, de report d'un contrat d'apprentissage ou pour la garde d'un enfant de moins de quatre ans ;
- 2° Soit, de façon exceptionnelle, sur la base des éléments apportés par le candidat justifiant de la survenance d'un événement important l'empêchant de débiter sa formation.

Tout candidat bénéficiant d'un report d'admission doit, au moins trois mois avant la date de rentrée prévue, confirmer son intention de reprendre sa scolarité à ladite rentrée.

11-LE CALENDRIER DES ÉPREUVES DE SÉLECTION EN FORMATION INITIALE ET CONTINUE

Un candidat ne peut s'inscrire sur deux voies d'entrée : il doit choisir l'apprentissage ou la formation initiale et continue

Période d'inscription auprès des IFAS ou, en cas de groupement, auprès de l'institut de formation pilote	Du lundi 1^{ER} juillet au vendredi 4 octobre 2024
Date limite de dépôt des dossiers de candidature	Vendredi 4 octobre 2024
Communication des résultats	Mardi 19 novembre 2024 à 10h
Validation de l'inscription par les candidats retenus sur la liste principale	Jusqu'au jeudi 28 novembre 2024
Organisation des inscriptions en formation	Jusqu'au vendredi 6 décembre 2024

	<p>Y-compris durant cette période, dès que la liste complémentaire n'a pas permis de pourvoir l'ensemble des places offertes, et s'il reste des places non pourvues, le directeur fait appel à des candidats inscrits sur liste complémentaire d'autres instituts en privilégiant les candidats admis en Île-de-France.</p> <p>A partir du 10 décembre 2024, l'ARS renforce la gestion des listes complémentaires.</p>
Rentrée	<p>Jour de rentrée au plus tard le lundi 6 janvier 2025</p> <p>Possibilité d'organiser des rentrées supplémentaires pour répondre aux besoins et à la pluralité des publics : le calendrier des rentrées supplémentaires est publié après accord conjoint de l'agence régionale de santé et du conseil régional.</p>

12-LE CALENDRIER DES ÉPREUVES DE SÉLECTION EN APPRENTISSAGE CLASSE DEDIEE

Période d'inscription auprès des IFAS ou, en cas de groupement, auprès de l'institut de formation pilote	Du lundi 1^{ER} juillet au vendredi 4 novembre 2024
Date limite de dépôt des dossiers de candidature	Vendredi 4 novembre 2024
Communication des résultats	Vendredi 6 décembre à 10h
Validation de l'inscription par les candidats retenus sur la liste principale	Jusqu'au mercredi 18 décembre 2024
Organisation des inscriptions en formation	<p>Jusqu'au vendredi 20 décembre 2024</p> <p>Y-compris durant cette période, dès que la liste complémentaire n'a pas permis de pourvoir l'ensemble des places offertes, et s'il reste des places non pourvues, le directeur fait appel à des candidats inscrits sur liste complémentaire d'autres instituts en privilégiant les candidats admis en Île-de-France.</p> <p>A partir du 20 décembre 2024, l'ARS renforce la gestion des listes complémentaires.</p>
Rentrée	<p>Jour de rentrée au plus tard le lundi 6 janvier 2025</p> <p>Possibilité d'organiser des rentrées supplémentaires pour répondre aux besoins et à la pluralité des publics : le calendrier des rentrées supplémentaires est publié après accord conjoint de l'agence régionale de santé et du conseil régional.</p>

13-LA LISTE DES IFAP EN ÎLE-DE-FRANCE

Statut	Nom de l'institut	Adresse de l'institut	Département	Ville	N° téléphone	Adresse mail	Site internet
Public APHP	APHP- IFAP de l'Ecole de Puériculture Campus PICPUS	33 boulevard de Picpus 75571 Paris Cedex 12	75	PARIS	01 71 97 02 82 01 40 27 44 35	secretariat.puer@dfc.aphp.fr	http://cfdc.aphp.fr/puer/#1548754532708-b39e9883-b2c6
Public FHF	IFAP Centre Hospitalier de Meaux	17 rue Guillaume Briçonnet 77100 Meaux	77	MEAUX	01 64 35 21 50	ifsi.mx@ghef.fr	https://www.ghef.fr/professionnels/etudiants/formation/ifsi-ifas-ifap-du-ghef
Public FHF	IFAP Centre Hospitalier René Albertier Coulommiers	28 Avenue Victor Hugo 77527 Coulommiers	77	COULOMMIERS	01 64 65 73 11	secretariatifsi1.clm@ghef.fr secretariatifsi3.clm@ghef.fr	https://www.ghef.fr/professionnels/etudiants/formation/ifsi-ifas-ifap-du-ghef
Public FHF	IFAP Hôpital de pédiatrie et de rééducation de Bullion	Hôpital de pédiatrie et de rééducation 78830 Bullion	78	BULLION	01 34 85 43 18	ecole-ap@hpr-bullion.fr	http://www.eap-cpr-bullion.fr/
Public FHF	IFAP Centre Hospitalier Sud-Francilien (CHSF)	2 Rue Pierre Fontaine 91000 Évry-Courcouronnes	91	EVRY-COURCOURONNES	01 61 69 66 15	ifsi@chsf.fr	chsf.fr/formation/instituts-de-formation/presentation-des-formation/auxiliaire-de-puericulture/
Public FHF	IFAP Centre d'Accueil et de Soins Hospitaliers de Nanterre (CASH) Hôpital Max Fourestier	Immeuble Axe Seine 1 à 3 rue du 1er Mai 92000 Nanterre	92	NANTERRE	01 49 03 41 70	secretariat-ifsi@ch-nanterre.fr	http://ifsi.ch-nanterre.fr/Formation-Puericultrice/3/17/35
Public FHF	IFAP Centre Hospitalier Intercommunal Robert Ballanger	Boulevard Robert Ballanger 93600 Aulnay-sous-Bois	93	AULNAY-SOUS-BOIS	01 49 36 71 10 / 71 09	rb.secret.ifsi@ght-gpne.fr	http://www.ch-aulnay.fr/fr/Formation-Auxiliaire-de-puericulture-269.html
Public EN	IFAP Lycée Jacques Monod	132 rue d'Alésia 75014 Paris Site formation annexe : 12, rue Victor Cousin 75005 Paris	75	PARIS	01 71 28 22 57	ce.0750428h@ac-paris.fr	https://www.ac-paris.fr/serail/jcms/s1_1597840/fr/lycee-jacques-monod
Public EN	IFAP Lycée professionnel Uruguay - France	1 avenue des marronniers 77211 Avon Cedex	77	AVON	01 60 74 50 60	ce.0770918e@ac-creteil.fr	http://www.uruguayfrance.fr/wp/
Public EN	IFAP Lycée Jean Moulin à Torcy Site de formation : GRETA Seine-et-Marne à Lognes	Lycée Jean Moulin 6/8 Jean Moulin 77200 Torcy Site de formation GRETA Seine-et-Marne : 2 places Jean Vilar 77185 Lognes	77	LOGNES	01 60 37 38 70 01 64 62 70 64 01 64 62 70 67	ce.0772120l@ac-creteil.fr greta77@ac-creteil.fr greta77.lognes@ac-creteil.fr	https://www.forpro-creteil.org/

Statut	Nom de l'institut	Adresse de l'institut	Département	Ville	N° téléphone	Adresse mail	Site internet
Public EN	IFAP Lycée Simone Signoret GRETA Seine-et-Marne	Lycée Simone Signoret 2 place du 14 juillet 77000 Melun Vaux-le-Penil Sites annexes: Greta Seine-et-Marne 30-32 Bd Victor Hugo 77000 Melun Lycée Georges Sand rue de la mare au diable 77350 Le Mée-sur-Seine	77	MELUN VAUX-LE-PENIL	01 64 10 29 50	ce.0772310t@ac-creteil.fr greta77@ac-creteil.fr greta77.melun@ac-creteil.fr	https://www.forpro-creteil.org/
Public EN	IFAP Lycée Jehan de Chelles	47 rue des Cités - BP 122 77649 CHELLES Cedex	77	CHELLES	01 64 72 43 40	ce.0772276f@ac-creteil.fr	https://jehandechelles.fr/formation-auxiliaire-de-puericulture/
Public EN	IFAP Lycée Jacques Vaucanson	14 rue Albert Thomas 78132 Les Mureaux	78	LES MUREAUX	01 30 99 94 10	ce.0781984h@ac-versailles.fr	http://www.lyc-vaucanson-lesmureaux.ac-versailles.fr/?cat=46
Public EN	IFAP Lycée Henri Matisse / GRETA	55, rue de Montfort - BP 148 - 78197 TRAPPES Cedex	78	TRAPPES	01 30 62 87 42	ce.0780584l@ac-versailles.fr	http://www.lycee-henri-matisse.fr/fap-formation-auxiliaire-de-puericulture http://www.greta-iledefrance.fr/
Public EN	IFAP Lycée Professionnel Charles Baudelaire	1 Avenue Liberté 91000 Evry	91	EVRY	01 60 91 27 00	ce.0911254u@ac-versailles.fr	http://www.lyc-baudelaire-evry.ac-versailles.fr/spip.php?rubrique82
Public EN	IFAP Lycée Henri Poincaré GRETA Lycée Palaiseau	36, rue Léon Bourgeois 91120 PALAISEAU	91	PALAISEAU	01 69 31 75 30	0912251c@ac-versailles.fr	http://www.greta-essonne.fr/5- formations-aux-services-a-la- personne/14759-diplome-d-etat-d- auxiliaire-de-puericulture-deap-cursus- complet-20
		GRETA 36 rue Léon Bourgeois 91120 PALAISEAU					http://www.greta-iledefrance.fr/
Public EN	IFAP Lycée Professionnel René Auffray GRETA 92 NORD	23 rue Ferdinand Pelloutier 92110 Clichy-la-Garenne	92	CLICHY LA GARENNE	01 49 68 90 00	ce.0922149l@ac-versailles.fr	<a href="http://www.lyc-auffray-clichy.ac-versailles.fr/index.php/les-
formations/formation-auxiliaire-de-
puericulture/">http://www.lyc-auffray-clichy.ac- versailles.fr/index.php/les- formations/formation-auxiliaire-de- puericulture/
		GRETA 23 rue Ferdinand Pelloutier 92110 Clichy-la-Garenne					http://www.greta-iledefrance.fr/
Public EN	IFAP Lycée Jean Jaurès GRETA 92	280 avenue Jean-Jaurès 92291 Chatenay-Malabry Cedex	92	CHATENAY-MALABRY	01 40 83 40 54 01 40 83 40 00	sec.apas.0921166t@ac-versailles.fr	http://www.lyc-jaures-chenay.ac- versailles.fr/presentation-diplome- auxiliaire-de-puericulture/
		GRETA 280 avenue Jean-Jaurès 92291 Chatenay-Malabry Cedex					

Statut	Nom de l'institut	Adresse de l'institut	Département	Ville	N° téléphone	Adresse mail	Site internet
Public EN	IFAP Lycée Etienne Jules Marey GRETA	154 rue de Silly 92100 Boulogne-Billancourt	92	BOULOGNE- BILLANCOURT	01 46 05 01 26	0922443f@ac-versailles.fr	http://www.lyc-marey-boulogne.ac-versailles.fr/spip.php?article13
		GRETA 154 rue de Silly 92100 Boulogne-Billancourt					http://www.greta-iledefrance.fr/
Public EN	IFAP Lycée Gustave Eiffel GRETA 92	78 avenue du Président Pompidou 92500 RUEIL-MALMAISON	92	RUEIL-MALMAISON	01 55 47 13 13	ce.09022398g@ac-versailles.fr	http://www.lyc-eiffel-rueil.ac-versailles.fr/spip.php?article274
Public EN	IFAP Lycée Liberté	27 rue de la Liberté 93230 Romainville	93	ROMAINVILLE	01 41 83 24 90	ce.0932267j@ac-creteil.fr	http://www.lycee-liberte.fr/de-auxiliaire-puericulture
Public EN	IFAP Lycée Lucie AUBRAC	51 rue Victor Hugo 93500 Pantin	93	PANTIN	01 41 83 09 70	ce.0932117w@ac-creteil.fr	http://hiks.ovh/index.php/filieres-formation/
Public EN	IFAP Lycée Polyvalent ROSA PARKS	70 avenue George Sand 93210 Saint-Denis-la- Plaine	93	SAINT-DENIS- LA- PLAINE	01 49 18 97 75 01 49 18 97 50 01 49 33 00 00	ce.0932667u@ac-creteil.fr (Lycée Polyvalent Plaine Commune)	http://geolocalisation.onsep.fr/diplome-d-etat-d-auxiliaire-de-puericulture/formation-4865.html?idOrg=25915&t=1
Public EN	IFAP Lycée des métiers de la santé et du social Henri SELLIER GRETA 93	73 avenue du colonel Fabien 93190 Livry-Gargan	93	LIVRY-GARGAN	01 41 70 71 50	ce.0932120z@ac-creteil.fr greta93@ac-creteil.fr	http://www.lycee-henri-sellier.fr/
		GRETA 73 avenue du colonel Fabien 93190 Livry- Gargan			01 49 37 92 55		https://forpro-creteil.org/
Public EN	IFAP Lycée Professionnel Héléne BOUCHER	70 avenue Gilbert Berger 93290 Tremblay-en-France	93	TREMBLAY-EN- France	01 48 60 62 30 01 48 60 62 32	ce.0931193s@ac-creteil.fr	http://lycee-boucher.websco.fr/ADI/files/Comp%C3%A9tences/fiche%20pour%20site%20A_P.pdf
Public EN	IFAP Lycée Blaise Pascal GRETA 93	18 rue Marc Viéville 93250 Villemomble	93	VILLEMOMBLE	01 48 54 79 61	ce.0932221j@ac-creteil.fr greta93@ac-creteil.fr	https://forpro-creteil.org/ http://lyceeblaisepascal.fr/auxiliaire-de-puericulture/
Public EN	IFAP Lycée Polyvalent Johannes Gutenberg	16-18 rue Saussure 94000 Créteil	94	CRETEIL	01 45 13 26 80	ce.0941930m@ac-creteil.fr	https://lycee-gutenberg-creteil.fr/la-formation-dauxiliaire-de-puericulture-ifap/

Statut	Nom de l'institut	Adresse de l'institut	Département	Ville	N° téléphone	Adresse mail	Site internet
Public EN	IFAP Lycée professionnel Darius Milhaud Kremlin-Bicêtre	60 rue du professeur Bergonié 94270 Le Kremlin-Bicêtre	94	LE KREMLIN-BICETRE	01 43 90 15 15	ce.0941474s@ac-creteil.fr	http://www.idm94.fr/deap/
Public EN	IFAP Lycée des métiers de la santé Louise Michel GRETA et site collège Rabelais Saint-Maur-des-Fossés GRETA 94	7 rue Pierre Marie Derrien 94500 Champigny-sur-Marne	94	CHAMPIGNY-SUR-MARNE	01 48 82 07 35	ce.0940112l@ac-creteil.fr	http://louismichelchampigny.ac-creteil.fr/spip.php?rubrique13
		GRETA 94 7 rue Pierre Marie Derrien 94500 Champigny-sur-Marne GRETA 94 Site de formation au collège Rabelais à Saint-Maur des fossés 10 rue du Pont de Créteil 94100 Saint-Maur-des-Fossés	94	SAINT-MAUR-DES-FOSSES	01 48 86 47 57	deapstmaur@gretamti94.fr greta94.rabelais@ac-creteil.fr	https://forpro-creteil.org/
Public EN	IFAP Lycée des Métiers Armand Guillaumin GRETA 94 - Vitry-sur-Seine	Lycée Armand Guillaumin Rue Pierre Corneille 94310 Orly GRETA-94 Site de Formation Lycée Chérioux Site Jean-Jacques Rousseau : 13 rue Lebrun 94140 Vitry-sur-Seine	94	VITRY-SUR-SEINE	Greta 94 01 56 74 14 63	ce.0940138p@ac-creteil.fr greta94.rousseau-sante@ac-creteil.org	https://www.forpro-creteil.org/f
Public EN	IFAP Lycée Fernand et Nadia Léger GRETA	7 allée Fernand Léger 95100 Argenteuil	95	ARGENTEUIL	01 39 98 43 43	ce.0951811c@ac-versailles.fr	http://www.lyc-leger-argenteuil.ac-versailles.fr/article137.html http://www.greta-iledefrance.fr/
Public EN	IFAP Lycée Camille Pissarro GRETA	1 rue Matisse 95300 Pontoise	95	PONTOISE	01 34 41 54 54	0950649p@ac-versailles.fr	http://www.lyc-pissarro-pontoise.ac-versailles.fr http://www.greta-iledefrance.fr/
Privé FEHAP	IFAP Paris Croix-Saint-Simon	158 rue de Bagnolet 75020 PARIS	75	PARIS	01 57 96 13 40	ecoledepuericulture-paris@lafocss.org	https://www.croix-saint-simon.org/institut-formation-puericulture
Privé FEHAP	IFAP Groupe Hospitalier Paris Saint-Joseph	96 Rue Didot 75014 Paris	75	PARIS	01 44 12 80 27 01 44 12 35 23	sifsi@ghpsi.fr	https://www.fhsi.fr/campus-formation-sante/instituts-de-formations-diplomantes/formation-aux-de-puericulture/

Statut	Nom de l'institut	Adresse de l'institut	Département	Ville	N° téléphone	Adresse mail	Site internet
Privé FEHAP	IFAP Fondation les Diaconesses de Reuilly	95 rue de Reuilly 75571 Paris cedex 12	75	PARIS	01 43 41 04 12 01 43 41 41 41 01 39 07 30 29	ifsi@fondationdiaconesses.org	https://www.ifsi-diaconesses.fr/les- formations/auxiliaire-de- puericulture.html
Privé FEHAP	IFAP Institut Hospitalier Franco-Britannique (IHFB)	CNIT 3- 2 Place de la Défense 92800 Puteaux	92	PUTEAUX	01 41 45 66 00	contact@ifsi-ihfb92.fr	https://www.ifsi-ihfb92.fr/auxiliaires-de- puericulture-2-formations
Privé FEHAP	IFAP Croix Saint-Simon Montreuil	44 Rue Armand Carrel 93100 Montreuil	93	MONTREUIL-SOUS-BOIS	01 41 58 56 70	ifsi@lafocss.org ifps@lafocss.org	https://www.croix-saint-simon.org/ifps- institut-formation-paramedicale-sociale
Privé FEHAP	IFAP Fondation Léonie Chaptal	19 rue Jean Lurçat 95200 Sarcelles	95	SARCELLES	01 39 90 58 45	fondation@fondation-chaptal.fr	http://www.fondationleoniechaptal.fr/pa- ge.php?id=188
GIP	IFAP Institut de Formation Interhospitalier Théodore Simon (IFITS)	19 avenue de Maison Blanche 93331 Neuilly-sur-Marne Cedex	93	NEUILLY-SUR-MARNE	01 49 44 36 00	administration@ifits.fr	https://www.ifits.fr/fr/formations/auxiliair- e-de-puericulture
Privé sous contrat d'association	IFAP Association ABC Puériculture	91 rue du Faubourg-Saint-Martin 75010 Paris	75	PARIS	01 42 40 15 65	institut@abcpuericulture.com	https://www.abcpuericulture.com/fr/instit- ut-auxiliaire-puericulture/
Privé sous contrat d'association	IFAP Centre de Formation pour Apprentis (CFA) - Association Paris Académie d'Entreprise (PAE)	UFA Lycée d'Alembert 20-22 sente des Dorées 75019 Paris Lycée Notre-Dame groupe scolaire Saint-Vincent de Paul 18 avenue Reille 75014 Paris	75	PARIS	01 53 72 96 39 01 42 08 90 25	ufadalembert@yahoo.fr	https://www.cfa- pae.org/formations_dpap.php
Privé sous contrat d'association	IFAP Ecole de Puéricultrices de l'Union VYV 3 Ile-de-France	26 boulevard Brune 75014 PARIS	75	PARIS	01 40 44 39 30	contact.ecole-puericulture@idf.vyv3.fr	http://www.idf.vyv3.fr/formation/formatio- ns-diplomantes/diplome-detat- dauxiliaire-de-puericulture/conditions- generales-dadmission/
Privé sous contrat d'association	IFAP Lycée d'enseignement privé Carcado Saisseval	Site principal: 121 boulevard Raspail - CS 10622 - 75006 PARIS Site annexe Morin: 182 rue de Vaugirard 75015 Paris	75	PARIS	01 64 42 46 46	contact@carcado-saisseval.com	https://carcado- saisseval.com/formations/test/
Privé sous contrat d'association	IFAP Institut de Formation d'Animation et de Conseil (IFAC) - Combs-la-Ville	17 rue Pierre et Marie Curie 77380 Combs-la-Ville	77	COMBS-LA-VILLE	01 79 01 00 23	christelle.toniolo@dso.ifac.asso.fr	https://ifac- formation.fr/formations/professionnelles/ 102

Statut	Nom de l'institut	Adresse de l'institut	Département	Ville	N° téléphone	Adresse mail	Site internet
Privé sous contrat d'association	IFAP Institut de Formation d'Animation et de Conseil (IFAC) - Elancourt	Site de formation principal : 4 rue Normandie Niemen 78990 Elancourt Site Annexe : 3& avenue René Duguay Trouin – 78960 Voisins Le Bretonneux	78	ELANCOURT	01 61 38 18 60	isabelle.duhamel@dso.ifac.asso.fr	https://ifac-formation.fr/formations/professionnelles/102
Privé sous contrat d'association	IFAP Association des Cours Professionnels de Pharmacie, Santé, Sanitaire, Social et Environnement (ACPPAV) - Poissy	Le Technoparc 14 rue Gustave Eiffel 78306 Poissy Cedex	78	POISSY	01 39 22 10 60	informations@acppav.org direction@acppav.org	https://www.acppav.org/de-ap/
Privé sous contrat d'association	IFAP Croix Rouge Française (CRF) - Mantes-la-Jolie	11 boulevard Sully 78200 Mantes-la-Jolie	78	MANTES-LA-JOLIE	01 30 33 59 49	ifsi.mantes@croix-rouge.fr	https://irfss-idf.croix-rouge.fr/Annuaire-des-sites-de-formation/IFSI-Mantes-la-Jolie
Privé sous contrat d'association	IFAP Centre de formation paramédical Ecole Jeanne Blum	19 rue Victor Hugo 78350 Jouy-en-Josas	78	JOUY-EN-JOSAS	01 39 46 58 67	ecole.j.blum@wanadoo.fr	https://www.ecolejeanneblum.fr/formations-concours/auxiliaire-de-puericulture/ap-metier.html
Privé sous contrat d'association	IFAP Association des Cours Professionnels de Pharmacie, Santé, Sanitaire, Social et Environnement - ACPPAV - Juvisy	Centre Hoche 25 rue Hoche 91260 Juvisy-sur-Orge	91	JUVISY	01 69 21 92 16	informations@acppav.org direction@acppav.org	https://www.acppav.org/de-ap/
Privé sous contrat d'association	IFAP Institut de Formation d'Animation et de Conseil (IFAC) - Asnières	53 rue du Révérend Père Christian Gilbert 92600 Asnières sur Seine	92	ASNIERES-SUR-SEINE	01 46 88 10 45	isabelle.bouchot@dso.ifac.asso.fr	https://ifac-formation.fr/formations/professionnelles/102
Privé sous contrat d'association	IFAP Centre de Formation Louise Couvé (CFLC)	173 boulevard Félix Faure 93300 Aubervilliers	93	AUBERVILLIERS	01 48 11 49 30 01 48 11 26 86	ifap@couve.fr	http://www.couve.fr/institut-de-formation-des-auxiliaires-de-puericulture-i-f-a-p/
Privé sous contrat d'association	IFAP Croix Rouge Française (CRF) - Romainville	120 rue Gaston Roussel 93230 Romainville	93	ROMAINVILLE	01 41 60 21 30	irfss.ile-de-France@croix-rouge.fr	https://irfss-idf.croix-rouge.fr/Annuaire-des-sites-de-formation/Institut-de-formation-de-Romainville
Privé sous contrat d'association	IFAP Centre d'Etudes et de Recherches pour la Petite Enfance (CERPE)	52 rue Charles Tillon 93300 Aubervilliers	93	AUBERVILLIERS	01 48 34 67 26	auxi@cerpe.info	http://www.cerpe.info/formation/auxiliaire-de-puericulture
Privé autre	IFAP Paul STRAUSS Ecole centrale de Puériculture "Groupe BABILOU"	13 boulevard Lefebvre 75015 Paris	75	PARIS	01 85 73 55 23		https://www.puericulture-fr.org/qui-sommes-nous/ www.ecolecentralepuericulture.com
Privé autre	IFAP Suresnes de l'Institut Petite Enfance	13-15 quai Gallieni 92150 Suresnes	92	SURESNES	01 41 37 38 62	coursacademiques@wanadoo.fr	https://institutpetitenfance.fr/deap-cursus-complet/

